

Luxembourg, le 11 mars 2020

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

« En date du 16 janvier 2018, des membres de notre groupe parlementaire avaient posé une question écrite (N°3555) à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale concernant l'implantation éventuelle d'un deuxième PET-Scan (Positron Emission Tomography) au Luxembourg.

À l'époque, Madame et Monsieur les Ministres avaient jugé que l'acquisition d'un deuxième appareil PET-Scan n'était pas justifiée.

Or, il nous revient que les délais pour l'obtention d'un rendez-vous au Centre National PET ont sensiblement augmenté, les patients devant actuellement attendre jusqu'à trois semaines.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :

- *Madame et Monsieur les Ministres, peuvent-ils confirmer que les délais d'attente ont augmenté ? Dans l'affirmative, peuvent-ils nous fournir des statistiques ?*
- *En vue d'une population vieillissante et de la progression des maladies cancéreuses, Madame et Monsieur les Ministres, ne jugent-ils pas opportun d'envisager dès maintenant l'acquisition d'un deuxième appareil PET-Scan ?*
- *Suite à l'arrêt de la Cour constitutionnelle jugeant que « l'établissement d'une liste des équipements et appareils qui ne peuvent être acquis par les médecins et médecins-dentistes pour les besoins de leur cabinet médical constitue une restriction à*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

l'exercice de la profession libérale de médecin », où en est le remaniement de la liste des équipement et appareils qui peuvent être installés dans un cabinet médical privé ? Le PET-Scan figurera-t-il également sur cette liste ? »

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée



Gusty GRAAS
Député